

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lausanne, le 6 novembre 2020

artos – association professionnelle romande des métiers techniques et administratifs du milieu culturel et évènementiel

Réaction de l'association professionnelle artos, suite à la mise en consultation de l'ordonnance concernant les mesures pour les cas de rigueur

Le 4 novembre 2020, le Conseil fédéral a mis en consultation 2 ordonnances concernant directement notre secteur. *artos* remercie les autorités pour la prise en charge sérieuse d'un secteur économique en grande difficulté et salue le fait que la procédure de mise en consultation soit raccourcie à son maximum.

Cependant, dans le cadre de la mise en consultation, *artos* relève des points essentiels qui doivent être reconsidérés afin d'éviter de péjorer tout un pan du secteur.

L'association professionnelle fait référence aux entreprises actives à la fois dans le secteur évènementiel et dans le domaine culturel, dont les prestataires de services de technique de scène. Cette potentielle mise à l'écart serait une erreur et l'ordonnance manquerait cruellement sa cible.

artos soulève également le fait que les montants prévus sont hors réalité et beaucoup trop faibles, par rapport au besoin d'un secteur à l'arrêt depuis 8 mois.

Enfin, l'association amène une réflexion sur le système actuel de RHT.

- Ordonnance sur les cas de rigueur – art. 4c

Nous rendons attentifs nos autorités au fait qu'il existe des entreprises, notamment des entreprises de prestation de technique de scène, qui déploient leurs activités dans le milieu culturel mais également dans le secteur évènementiel (grands salons, AG, sport, etc.). Ces dernières ont parfois pu bénéficier d'une aide culture, indemnisant une partie de leurs activités culturelles mais pas forcément leurs activités dans le secteur évènementiel.

Il est donc essentiel d'analyser les situations au cas par cas, avant de les écarter de l'aide en cas de rigueur. **Les différents types d'activités de l'entreprise ainsi que le pourcentage d'indemnisation reçu doivent être pris en compte dans le calcul.**

→ **artos** demande à ce que les entreprises ayant déjà reçu l'indemnisation « culture » ne soient pas systématiquement écartées de l'aide en cas de rigueur. En effet, pour la majorité des entreprises, l'indemnisation « culture » ne couvre qu'une très faible partie de leur activité. Nos membres doivent pouvoir prétendre au droit à l'aide en cas de rigueur, à hauteur de ce qui n'a pas été reconnu par l'indemnisation culture.

- Ordonnance sur les cas de rigueur – Art. 8

Les plafonds définis dans l'ordonnance sont bien trop bas. Le secteur de l'évènementiel contribue fortement au PIB (environ 5%). Une contribution plafonnée à 500'000 frs ne suffira pas à sauver les plus grandes entreprises du secteur, qui sont, par conséquent les plus grands employeurs.

Le secteur de l'évènementiel, premier arrêté et dernier à reprendre a déjà du fortement s'endetter. Sans une aide forte et franche, il s'écroulera et emportera dans sa chute beaucoup d'autres entités qui vivent, en partie, grâce à la multitude d'évènements organisés.

→ **artos** demande à ce que le plafonds ainsi que le pourcentage du chiffre d'affaire soient fortement revu à la hausse. Nos membres sont contraints d'être à l'arrêt depuis 8 mois, les montants estimés sont hors réalité.

- Ordonnance sur les cas de rigueur – Critères de viabilité

Les critères de viabilité doivent être revus. Nos membres sont à l'arrêt depuis 8 mois, il y a donc de fortes chances qu'ils soient surendettés aujourd'hui. La date du calcul du surendettement doit précéder le début de crise. Le même principe doit être utilisé pour le calcul d'arriérés d'impôt, qui doit se faire à une date précédant le 28 février 2020 (et non le 15 mars 2020).

Il est incorrect de juger la viabilité d'une entreprise par rapport à sa situation actuelle, puisque notre secteur est à l'arrêt depuis 8 mois.

→ **artos** demande que les critères de viabilité soient revus. Les dates prises en compte pour le calcul du surendettement et des arriérés d'impôts doivent correspondre à une date antérieure au début de crise.

- Communication entre les offices de l'économie et de la culture

Nos membres sont actifs dans le secteur évènementiel et culturel, qui se mélangent parfois. Les offices de l'économie et de la culture doivent communiquer entre eux afin d'éviter à tout prix que chacun d'eux pense que les ayants-droits ont été indemnisés par l'autre office.

Une vue d'ensemble de ces 2 secteurs et une connaissance précise du fonctionnement de notre écosystème sont essentielles pour que la contribution se fasse de manière cohérente et équitable. **artos** se rend volontiers disponible pour participer à des discussions avec les deux offices (économie et culture) afin de trouver un système de contribution cohérent et équitable.

→ **artos** insiste sur le fait qu'une communication transparente entre les offices de l'économie et de la culture est essentielle pour éviter que chacun d'entre-eux pense que les entreprises sont indemnisées par l'autre secteur.

- Réouverture de la RHT pour les CDD et les apprenti.e.s

Notre milieu travaille essentiellement *aux projets*. Lors de la mise en place d'un évènement ou d'une création culturelle, les employeurs engagent les technicien.ne.s du spectacle, les artistes, les acteurs et actrices culturel.le.s selon les besoins et la durée du projet. Une multitude de CDD sont donc signés.

Si les évènements sont par la suite annulés, il serait sans aucun doute normal que les employeurs puissent toucher à la RHT, pour pouvoir honorer les CDD.

Dans le cas contraire, les employeurs ne pourront plus prendre le risque de préparer un évènement et la reprise se trouverait bien morose, vide d'évènement.

→ **artos** demande la réouverture de la RHT pour les CDD travaillant dans le secteur culturel et évènementiel.

De plus, nous demandons d'ouvrir à nouveau la RHT pour les apprenti.e.s de notre secteur. Si jusqu'ici les entreprises ont réussi à préserver leurs salaires, il en n'est maintenant plus le cas et des ruptures de contrats d'apprentissage ont lieu. Nous sommes persuadés que la formation professionnelle de qualité est l'une des solutions pour une sortie de crise efficace. Nous devons profiter de ce temps de pause imposée pour profiter de se former.

Dans ce sens, nous préconisons également une organisation qui permettrait aux employé.e.s de se former tout en bénéficiant de la RHT.

→ **artos** demande la réouverture de la RHT les apprenti.e.s travaillant dans le secteur culturel et évènementiel

→ **artos** propose que les employé.e.s touchant de la RHT puissent continuer à se former.

Informations sur artos

artos- Association Romande Technique Organisation Spectacle

artos est l'association professionnelle romande des métiers de la technique de scène et de l'administration culturelle et événementielle.

Nombre de membres structures : 194

Nombre de membres individuels : 232

Total de membres : 426

Type de structures membres : entreprises de prestation de technique de scène, théâtres, festivals, compagnies, salles de concert, producteurs, associations culturelles, écoles.

Type d'individus membres : professionnel-le-s de la scène culturelle romande, en particulier les administrateur-trice-s et les technicien-ne-s.

Contacts médias pour l'association professionnelle artos

Président, Matthieu Obrist – 079 442 30 12, matthieu.obrist@artos.net.ch

Secrétaire générale, Carmen Bender – 021 621 80 61 – 079 399 64 45, carmen.bender@artos-net.ch